	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 29 septembre 2023</b>	<b>N° 2023-496</b>

Convocation du 22 septembre 2023

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alexandre RUBIO à M. Nordine GUENDEZ  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY  
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE  
M. Stéphane GOMOT à M. Olivier CAZAUX  
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON  
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 17h40  
Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h40  
M. Michel LABARDIN à partir de 17h59  
M. Jacques MANGON à partir de 17h30  
M. Michel POIGNONEC à partir de 14h45  
Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h05  
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 16h


**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE jusqu'à 11h45  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h45  
Mme Brigitte TERRAZA à M. Jean-François EGRON à partir de 17h  
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 15h30  
Mme Brigitte BLOCH à M. Guillaume MARI à partir de 16h45  
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h45  
M. Jean-Baptiste THONY à M. Bastien RIVIERES à partir de 17h  
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 17h18  
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI de 11h30 à 14h45 et à partir de 16h  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h45  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 11h  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h  
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESKINA à partir de 16h  
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE de 10h30 à 12h  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 15h45 et à partir de 17h55  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h30  
M. Frédéric GIRO à Mme Pascale BRU à partir de 17h  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne Lépine jusqu'à 16h  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 17h18  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI de 10h40 à 12h40 et de 15h30 à 17h  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h15  
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h19  
M. Patrick PUJOL à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 13h45  
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA de 12h45 à 15h  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS à partir de 15h  
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h55  
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h45

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Fabien ROBERT.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 29 septembre 2023</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction de la Nature	<b><i>N° 2023-496</i></b>

---

**Convention de recherche et développement partagés relative à Biodiver'Cit , plan d'actions pour un territoire engag  pour la nature - Avenant n  1 - D cision - Convention - Autorisation**

---

Monsieur Patrick PAPADATO pr sente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa Strat gie Biodiver'Cit , Bordeaux M tropole poursuit ses actions de connaissance et de pr servation de la biodiversit  de son territoire. Engag e depuis 2017, cette strat gie s'appuie sur des partenaires sp cialistes de ces enjeux.

Pour la mise en  uvre de son plan d'actions vot  en janvier 2021, Bordeaux M tropole a ainsi sign  une convention de recherche et d veloppement partag s le 26 octobre 2021 avec un consortium scientifique compos  de :

- l'Universit  de Bordeaux (qui repr sente notamment l'unit  mixte de recherche « Institut de math matiques de Bordeaux » (IMB)),
- le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS),
- l'Institut Polytechnique de Bordeaux (INP), de l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) (qui h berge notamment l'unit  de recherche «  cosyst mes Aquatiques et Changements Globaux » (EABX) et conjointement avec l'Universit  de Bordeaux l'unit  mixte de recherche « Biogeco »),
- Bordeaux Sciences Agro (BSA),
- et de la Soci t  I-Sea.

Ainsi, cette convention (d'un montant total de 2 083 773   HT, comprenant un financement de Bordeaux M tropole   hauteur de 1 122 803   HT r partis entre les diff rents partenaires sur les 60 mois de sa dur e), permet de mettre en  uvre des actions autour notamment du suivi de la faune terrestre, du suivi des habitats naturels et des pressions qui p sent sur eux, de la cartographie des zones humides ou encore de la restauration des trames verte et bleue.

Afin de poursuivre la mise en  uvre de certaines actions programm es et renforcer ce partenariat, un avenant   la convention de recherche et d veloppement est propos    hauteur de 110 000   HT r partis entre l'Universit  de Bordeaux, Bordeaux Sciences Agro, et l'INRAE.

Les budgets pr visionnels pr sent s ci-apr s correspondent   des compl ments aux actions de recherche d j initi es (pas de nouvelles actions), et permettront de consolider celles-ci en parant   des d penses impr vues ou initialement sous-estim es. Les argumentaires associ s   chaque compl ment requis sont d taill s ci-dessous pour chaque action et laboratoire de recherche concern s. Un tableau en fin de document r sume le d tail des budgets requis, incluant les budgets pr visionnels, la part d'autofinancement apport e par chaque laboratoire et le budget demand    Bordeaux M tropole, conform ment   la

convention initiale.

## **Objet de l'avenant**

L'avenant modifie les dispositions financières de la convention pour la réalisation de compléments aux actions déjà engagées et prévues à la convention initiale.

### Pour Bordeaux sciences Agro :

- Montage d'un projet professionnel avec des étudiants de Bordeaux Sciences Agro
- Montant : 5 000 €
- Action concernée : Action 3, « Approches pédologiques pour la caractérisation des zones humides et des pressions pesant sur la biodiversité »

La collectivité de Bordeaux Métropole possède un territoire étendu (57 000 ha), riche en diversité de milieux naturels. Dans ce contexte, la métropole a mis en place une stratégie « Biodiver'Cité » en faveur des zones humides et la biodiversité du territoire. Un premier volet de cette stratégie a lieu entre 2017 et 2020, et a donné lieu à une amélioration de la connaissance sur la biodiversité et des milieux naturels avec par exemple l'établissement :

- d'une cartographie des habitats naturels et des espèces végétales ;
- d'une cartographie des zones humides sur l'ensemble de la métropole ;
- des inventaires de faune terrestre et aquatique ;
- d'une cartographie de réseaux écologiques.

A la suite de ce travail, un nouveau plan d'action a été initié pour la période 2021-2026, qui intègre notamment la poursuite de l'amélioration de la connaissance. Bordeaux Sciences Agro participe à cette stratégie en tant que partenaire en apportant ses compétences pour l'inventaire pédologique des zones humides de Bordeaux Métropole. Lors du premier volet de Biodiver'Cité, BSA a réalisé une cartographie de zones humides à l'échelle au 1/10 000ème en utilisant des outils innovant de cartographie numérique ainsi qu'une typologie permettant de déterminer quels types de zones humides sont susceptibles d'être retrouvés de manière à les situer sur le territoire de la métropole.

À l'issue de ce volet, l'équipe a pu rendre une carte répondant aux exigences pour les zones humides des plateaux et coteaux calcaires de la rive droite, du lit majeur de la Garonne mais le faible relief de la rive gauche sur le secteur ouest de la métropole n'a permis que de se focaliser sur les sols aux degrés d'hydromorphie les plus extrêmes. Ainsi, pour ce deuxième volet, un travail de poursuite de l'amélioration de la cartographie des zones humides est en cours, focalisé sur le secteur ouest de la métropole. De plus, un inventaire spécifique des tourbières et des lagunes (zones humides de grande importance pour la biodiversité et les services écosystémiques) de Bordeaux Métropole a été proposé. À partir de cette nouvelle approche, BSA prévoit de faire travailler un groupe d'élèves en dernière année de formation à BSA (spécialisation Gestion des REssources et de l'ENVironnement - GREEN), sur ce volet d'inventaire de tourbières et lagunes sur le territoire de Bordeaux métropole. Le travail proposé comprendrait :

- une phase de définition des tourbières et lagunes (quels critères pédologiques, floristiques à prendre en compte) ;
- une phase de pré-Localisation de tourbières et lagunes à partir d'outils de cartographie numérique (chromatotopographie, télédétection...) ;
- une phase de validation de la cartographie à l'aide d'une campagne de terrain (sondages, prélèvements et analyses de sols) et d'enquêtes auprès d'acteurs du territoire (communes, experts...).

Le groupe serait composé de 6 à 8 élèves, encadrés par Philippe Chéry, Maya Gonzalez, Stéphanie Jalabert, Alexandre Lee et Lionel Savignan, enseignants dans la spécialisation GREEN. Le travail débiterait en octobre 2023 ; le rendu des élèves (présentation orale – rapport – données) aurait lieu fin février ou début mars 2024. Environ 50 demi-journées sont prévues à l'emploi du temps des élèves. Les élèves seront amenés à faire des déplacements de terrain au sein des communes de Bordeaux Métropole, ainsi que sur les communes limitrophes, pour réaliser la phase de validation de cartographie. Un montant forfaitaire (non

destiné à rémunérer du personnel) de 5 000 € est demandé dans le cadre de cette action complémentaire.

Pour l'UMR Biogeco (INRAE et Université de Bordeaux) :

- Renforcement des actions de communication sur le programme SpiPoll (Suivi Photographique des Insectes Pollinisateurs – sciences participatives).
- Montant : 45 000 €
- Action concernée : Action 1 « Suivi et modélisation de la biodiversité faunistique terrestre ».

Le suivi généraliste des pollinisateurs sur Bordeaux Métropole est conduit par une approche de sciences participatives s'appuyant sur le programme national SPIPOLL (pour Suivi Photographique des Insectes POLLinisateurs) développé en 2010 par le Muséum National d'Histoire Naturelle et l'Office pour les insectes et leur environnement. Pour faire mieux connaître le programme, auquel la participation hors milieu académique est assez faible, une ingénieure d'étude en animation et communication a été recrutée en avril 2022 pour une période de 2 ans. Cela a permis de développer de nombreux outils de communication et d'animation à destination du grand public et des établissements scolaires. De nouvelles participations au SPIPOLL ont pu être constatées.

Comme c'est le cas pour le programme national, l'animation est essentielle pour maintenir un flux de nouveaux participants dans la durée. Il est donc proposé un financement complémentaire pour prolonger le contrat de l'ingénieure d'une année supplémentaire (avril 2024-mars 2025) et soutenir les actions qu'elle porte (montant estimé à 40 000€ pour ce prolongement de contrat). Le périmètre de son action sera légèrement augmenté puisqu'il est apparu que les actions de communication SPIPOLL devaient se coordonner avec la communication générale sur le projet Biodiver'Cité. Un budget de 5 000 € destiné aux dépenses de fonctionnement associées est également inclus dans la présente demande, pour un montant total de 45 000 €.

Pour l'UMR Institut de Mathématiques de Bordeaux (Université de Bordeaux, CNRS et INP)

- Renforcement des forces vives disponibles pour l'analyse statistique des données protocolées multi-taxons concernant la biodiversité faunistique terrestre
- Montant : 50 000 €
- Action concernée : Action 1 « Suivi et modélisation de la biodiversité faunistique terrestre ».

L'action 1 du volet recherche du plan d'action s'appuie en partie sur un échantillonnage protocolé multi-taxons sur un total de 25 mailles par an de 500 x 500 m à l'échelle du territoire de Bordeaux Métropole. Ces échantillonnages ont été confiés à différentes associations naturalistes, sous la supervision du consortium scientifique coordinateur. Ces associations réalisent dans ce cadre des prestations annuelles pour l'obtention de données d'observations (présence/absence, abondance) sur divers groupes de faune terrestre : papillons, libellules, amphibiens et reptiles. Les oiseaux sont échantillonnés par Frédéric Revers (INRAE).

Les données sont collectées annuellement depuis 2022 et jusqu'en 2026 sur le plan d'action actuel, et s'additionnent aux données préalablement collectées selon le même protocole en 2018-2019. L'analyse de ces données représente un défi statistique, y compris dans l'optique d'y associer d'autres données de type 'opportunistes' disponibles sur ces mêmes groupes faunistiques et obtenues avec des protocoles différents ou dans des contextes d'acquisition variables. Le chantier de regroupement, standardisation et interprétation statistique des données pluriannuelles de suivi de la biodiversité faunistique à l'échelle du territoire est donc complexe et s'appuie nécessairement sur des compétences statistiques avancées. Ces compétences sont essentiellement représentées à l'échelle du consortium par une seule personne à l'IMB (F. Barraquand).

Lors de l'établissement de la convention de recherche et développement initiale, aucune demande spécifique n'avait été exprimée pour le recrutement de personnel temporaire en appui à cette tâche puisque des demandes de financement complémentaires étaient en cours en parallèle (demande auprès des Grands Programmes de Recherche de l'Université de Bordeaux en particulier). Ces demandes parallèles n'ayant pas abouti, le besoin de recruter un personnel temporaire hautement spécialisé et compétent dans le domaine de l'écologie statistique émerge, afin de pouvoir seconder l'expert du consortium assigné à cette tâche. Ainsi, un budget de 50 000 € est demandé dans le cadre de l'avenant, montant qui pourra constituer un cofinancement acquis lors d'une demande ultérieure à la Région Nouvelle-Aquitaine (ou autre financeur) dans le cadre du montage d'un projet de post-doctorat spécialisé d'une durée minimale de deux ans.

Pour l'UR Écosystèmes Aquatiques et Changements Globaux (INRAE) :

- Renforcement du budget alloué aux dépenses de fonctionnement nécessaires au suivi des milieux aquatiques et au développement d'indicateurs associés, et de l'approche expérimentale sur les effets de stress urbains (lumineux et chimiques) sur la biodiversité aquatique
- Montant : 10 000 €
- Action concernée : Action 2 « Suivi des habitats et communautés aquatiques et étude des effets de la pollution lumineuse et chimique sur ces communautés »

L'action 2 du programme de recherche portée par le laboratoire EABX consiste d'abord au déploiement de suivis des masses d'eau du territoire de Bordeaux Métropole. Ces suivis s'appuient en partie sur le recensement des communautés de microalgues et de macrophytes dans les cours d'eaux et plans d'eaux de la Métropole, recensements qui s'accompagnent de mesures environnementales permettant de caractériser la qualité des milieux. Ces mesures environnementales sont obtenues grâce à l'installation d'équipements de mesures continues (hauteurs d'eau, oxygène dissous), ainsi qu'un ensemble de mesures ponctuelles permettant de caractériser l'état physico-chimique de ces masses d'eau. Ces mesures ponctuelles incluent notamment l'analyse de la quantité en matière en suspension et des teneurs en carbone, phosphore et azote organiques. Un budget complémentaire de 5 000 € est demandé pour palier des frais externes d'analyses pour ces mesures environnementales, dont la réalisation n'est pas toujours possible en interne.

De plus, l'action 2 du programme inclut un travail expérimental en mésocosmes visant à caractériser les effets singuliers et combinés des pollutions chimiques et lumineuses sur la biodiversité aquatique. La mise en place des mésocosmes, dont certains impliquent des animaux (précisément des spécimens d'une espèce commune dans les milieux aquatiques urbanisés mondiaux : le mulot-porc, *Chelon ramada*) nécessite une surveillance vétérinaire approfondie. Ainsi, un budget complémentaire de 5 000 € est demandé afin de couvrir des frais externes d'analyses auprès de cabinets vétérinaires spécialisés. La demande de soutien complémentaire du laboratoire EABX est donc de 10 000 € au total, destinés à couvrir ces frais externes d'analyses environnementales et vétérinaires.

**Modalités de l'avenant**

L'avenant modifie donc l'article 7 de la convention initiale intitulé « Financement de la recherche » tenant compte des éléments suivants :

*Tableau résumé des budgets complémentaires afférents aux activités de recherche de la convention de recherche et développement partagée associée au plan d'action Biodiver'Cité proposés à l'avenant*

	Budget prévisionnel (HT)	Autofinancement (HT)	Financement Bordeaux Métropole (HT)
BSA	6 163 €	1 163 € (18,9%)	5 000 €
Biogeco (Ubx)	64 337 €	19 337 € (30%)	45 000 €
IMB (CNRS-UBx)	71 458 €	21 458 € (30%)	50 000 €
EABX (INRAE)	28 123 €	18 123€ (64,5%)	10 000 €
Total avenant	170 081 €	60 081 € (35,3%)	<b>110 000 €</b>

Le montant total initial du projet de recherche était de 2 083 773 € HT.

Le montant total du projet de recherche, modifié par l'avenant, est donc de 2 193 773 € HT.

Le montant total du financement Bordeaux Métropole proposé à l'avenant (110 000 € HT) représente 9,8 % du montant total du financement fixé dans la convention initiale (1 122 803 € HT).

Le montant total modifié du financement Bordeaux Métropole sur la globalité du projet est donc de 1 232 803 € HT, soit 56,2% (contre 53,9% initialement).

Les financements complémentaires proposés à l'avenant pour chacun des partenaires précités s'ajoutent aux financements prévus à la convention initiale :

- le financement complémentaire de 5 000 € attribué à Bordeaux Sciences Agro sera versé en complément du montant initial sur l'année 2024 ;
- le financement complémentaire de 10 000 € attribué à l'INRAE pour l'EABX sera versé en complément du montant initial sur l'année 2024 ;
- le financement complémentaire de 45 000 € attribué à l'Université de Bordeaux pour Biogeco sera versé, en complément du montant initial, sur l'année 2024 ;
- le financement complémentaire de 50 000 € attribué à l'Université de Bordeaux pour l'IMB sera versé, en complément du montant initial, sur l'année 2024.

Les autres modalités de la convention restent inchangées.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

#### **Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les articles L.123-3 et D.123-2 et suivants du Code de l'éducation définissant les missions de l'Université, notamment la recherche scientifique et technologique,

**VU** l'article L-5217-1 du Code général du collectivités territoriales,

**VU** l'ordonnance n° 2015-899 relative aux marchés publics notamment son article 14 alinéa 3,

**VU** la délibération n°2021-303 du Conseil Métropolitain du 21 mai 2021 relative à Convention de recherche et développement partagé dans le cadre de Biodiver'Cit  « Université de Bordeaux - Plan d'action Biodiver'Cit  2021-2026 - Convention de recherche et développement partagés »,

**VU** la délibération n°2021-64 du Conseil Métropolitain du 29 janvier 2021 relative à La stratégie Biodiver'Cit  et son plan d'action 2021 - 2026 pour un Territoire métropolitain engagé pour la nature,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** pour mettre en œuvre le plan d'action Biodiver'Cit  2021 - 2026, il est nécessaire pour Bordeaux Métropole de s'appuyer sur des méthodes scientifiques innovantes permettant d'identifier et de caract riser les enjeux de biodiversit  à l' chelle de son territoire,

## DECIDE

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant 1 à la Convention de recherche et développement partagé dans le cadre de Biodiver'Cit  et tous documents aff rents   la mise en  uvre de cet avenant.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Pr sident   signer tout acte n cessaire   l'ex cution de la pr sente d lib ration.

**Article 3** : d'imputer les d penses correspondantes au budget principal des exercices concern s en section d'investissement, chapitre 20, article 2031, fonction 76, sous r serve de l'adoption des cr dits par l'assemblée d lib rante.

Les conclusions, mises aux voix, sont adopt es   l'unanimit  des suffrages exprim s.

Ne prend pas part au vote : Monsieur DELPEYRAT, Madame PAPIN, Madame CHOPLIN, Monsieur CUGY

Fait et d lib r  au si ge de Bordeaux M tropole le 29 septembre 2023

<b>RE�U EN PR�FECTURE LE :</b> <b>6 OCTOBRE 2023</b>	Pour exp�dition conforme,
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>6 OCTOBRE 2023</b>	le Vice-pr�sident,
	Monsieur Patrick PAPADATO